

Outil de reconquête de la qualité des eaux

## **LA RHIZOSPHERE**

Dany DIETMANN
Professeur de S.V.T.
Maire de MANSPACH





### LOI SUR L'EAU DU 3/01/1992

#### DIRECTIVE CADRE EUROPEENNE

Bon état écologique des cours d'eau pour 2015



Obligation de fixer des objectifs réalistes tenant compte des contextes environnementaux, économiques et politiques de tous les Etats.

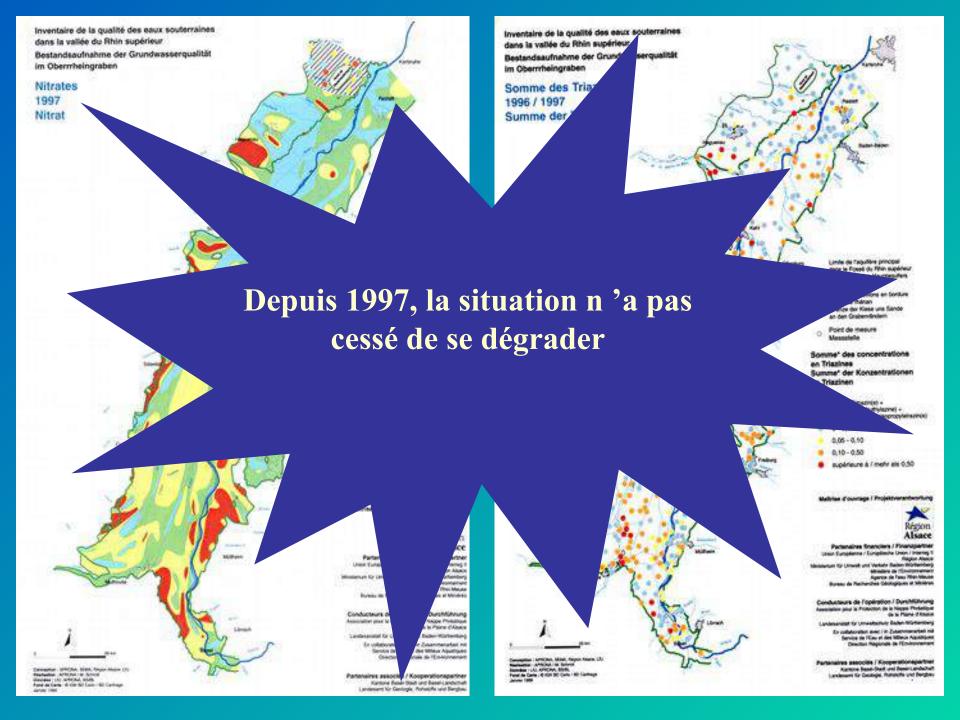
# STOP!

# D.C.E. DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU

Bon état écologique pour 2015

Capable d'assurer ses fonctions, pour garantir la bonne qualité du milieu.





## UNE REGLEMENTATION ADAPTEE



- de 2000 Eqh/habitants.

SYSTEME APPROPRIE
PERMETTANT
D'ATTEINDRE L'OBJECTIF
DE QUALITE DU MILIEU
NATUREL DE REJET



#### **SOYONS CLAIRS:**

- ⇒ En dessous de 2000 EQH, les communes ont entière liberté pour choisir le *"Traitement adapté"* à leur convenance avant le 31/12/2005.
- Soit assainissement individuel ou individuel regroupé sous surveillance du Maire.
- Soit assainissement collectif alternatif de type *LAGUNE*, *RHIZOS*-*PHERE*, *ou autres*.
- Soit **BOUES** ACTIVEES.
- ⇒ Mais pour bénéficier des subventions la collectivité a obligation de réaliser une "Etude diagnostic" dont le cahier des charges sera déterminant pour la suite des opérations.
- C'est là que l'affaire peut entièrement échapper à la collectivité lorsqu'il s'agira de choisir le maître d'ouvrage de cette étude. Entre D.D.E./ D.D.A. et un bureau d'étude privé, les conclusions peuvent être diamétralement opposées. Les intérêts ne sont pas les mêmes, et le Maire non technicien aura beaucoup de peine à faire valoir son point de vue.

#### **CONTEXTE REGLEMENTAIRE:**

DIRECTIVE EUROPEENNE DU 21 MAI 1991 N°91/271/CEE. Transcrite en droit Français par le décret du 3 Juin 1994.

Compte tenu des disparités connues et des disparités prévisibles, l'Europe a établi un distingo particulièrement judicieux entre les agglomérations de + de 2000 EQH et les agglomérations de moins de 2000 EQH.

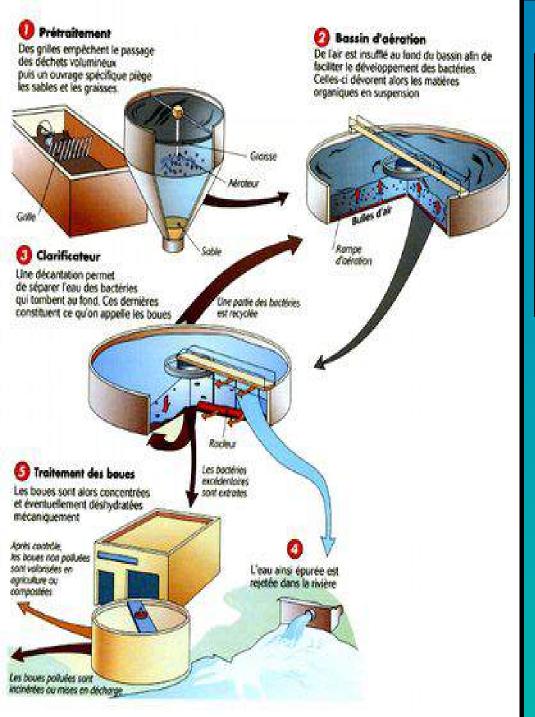
- ⇒ EQH = pollution moyenne produite par habitant et par jour; soit 60 grammes de DBO5/jour.
- ⇒ AGGLOMERATION: Ensemble des foyers branchés sur un même réseau parvenant au même dispositif de traitement.

#### ANNEXE: (art.L2224-8 du code général des collectivités territoriales)

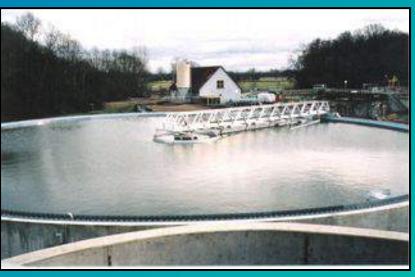
⇒ L'assainissement doit faire l'objet d'un budget annexe d'assainissement équilibré en recettes et en dépenses......pour toutes les collectivités dépassant 3000 habitants. Ce qui veut dire que pour les -de 3000 habitants, l'assainissement peut être abondé par le budget général.

#### **SOYONS CLAIRS:**

- ⇒ En dessous de 2000 EQH, les communes ont entière liberté pour choisir le *"Traitement adapté"* à leur convenance avant le 31/12/2005.
- Soit assainissement individuel ou individuel regroupé sous surveillance du Maire.
- Soit assainissement collectif alternatif de type *LAGUNE*, *RHIZOS*-*PHERE*, *ou autres*.
- Soit **BOUES** ACTIVEES.
- ⇒ Mais pour bénéficier des subventions la collectivité a obligation de réaliser une "Etude diagnostic" dont le cahier des charges sera déterminant pour la suite des opérations.
- C'est là que l'affaire peut entièrement échapper à la collectivité lorsqu'il s'agira de choisir le maître d'ouvrage de cette étude. Entre D.D.E./ D.D.A. et un bureau d'étude privé, les conclusions peuvent être diamétralement opposées. Les intérêts ne sont pas les mêmes, et le Maire non technicien aura beaucoup de peine à faire valoir son point de vue.



#### STATION A BOUES ACTIVEES



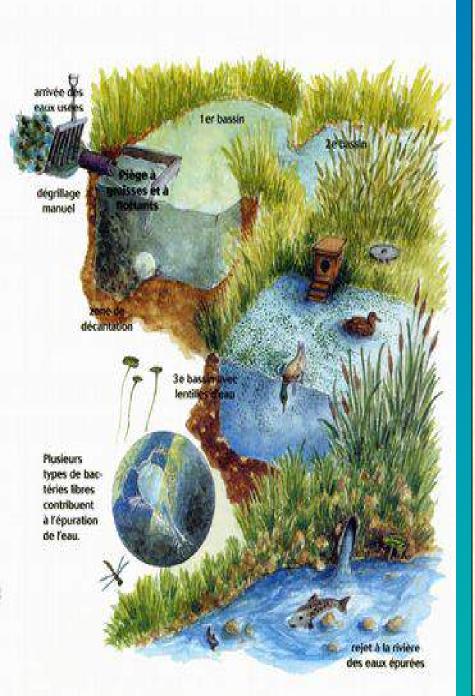
Solution classique pour les grandes agglomérations

Technicité conséquente

Très bon rendement épuratoire

Coût de fonctionnement élevé

Réseau séparatif obligatoire



#### LA LAGUNE



**ECONOMIQUE:Investissement et fonctionnement** 

**EXTRACTION DES BOUES: Tous les 10 ans** 

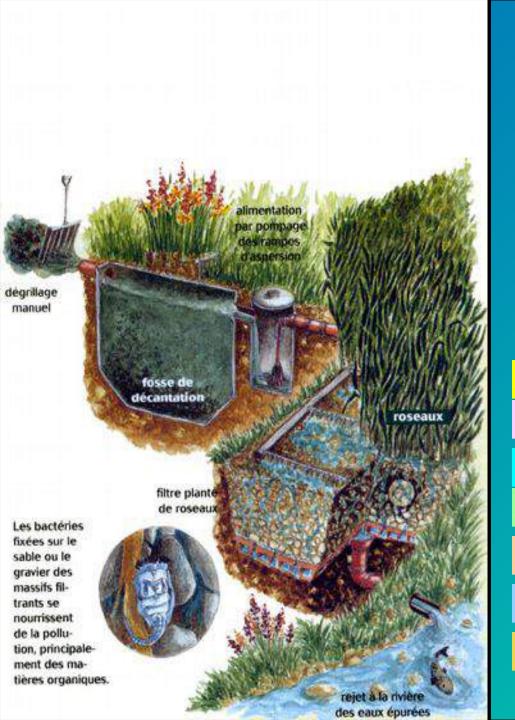
RENDEMENT EPURATOIRE: Satisfaisant:tolérant

**NATURE DU SOL: Argile** 

Bonne intégration paysagère.

EMPRISE FONCIERE: 20 m2 par equ/hab.

**VARIANTE: LAGUNE AEREE** 



## FILTRES PLANTES DE ROSEAUX





**NATURE DU SOL: Argile ou Liner** 

EMPRISE FONCIERE: 3m2/equ/hab.

**BON RENDEMENT EPURATOIRE** 

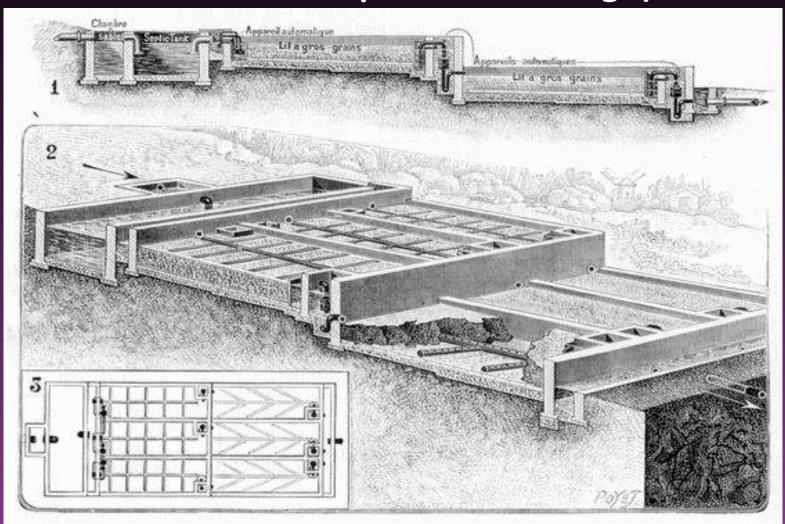
**AUCUNE NUISANCE OLFACTIVE** 

MODESTIE DES COÛTS

**DEMANDE UN SUIVI REGULIER** 

**INTEGRATION PAYSAGERE** 

## En Amérique en 1887, à la station agricole de Lawrence, l'ingénieur Hiram MILLS mettait au point la 1<sup>ère</sup> station d'épuration biologique



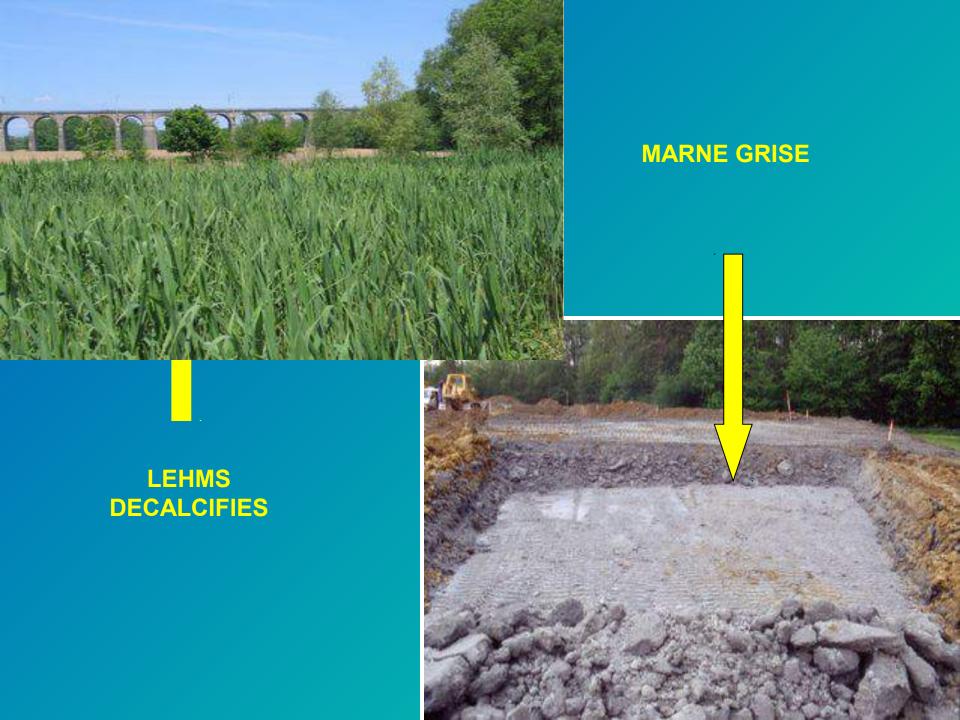
Installation de traitement biologique des caux d'égouts. — 1. Coupe longitudinale. — 2. Disposition et tuyauterie des bassins successifs.

3. Plan général.

# EN 1992, LE CONSEIL MUNICIPAL DE MANSPACH PORTE SON CHOIX SUR UNE RHIZOSPHERE DE 600 equ/hab.









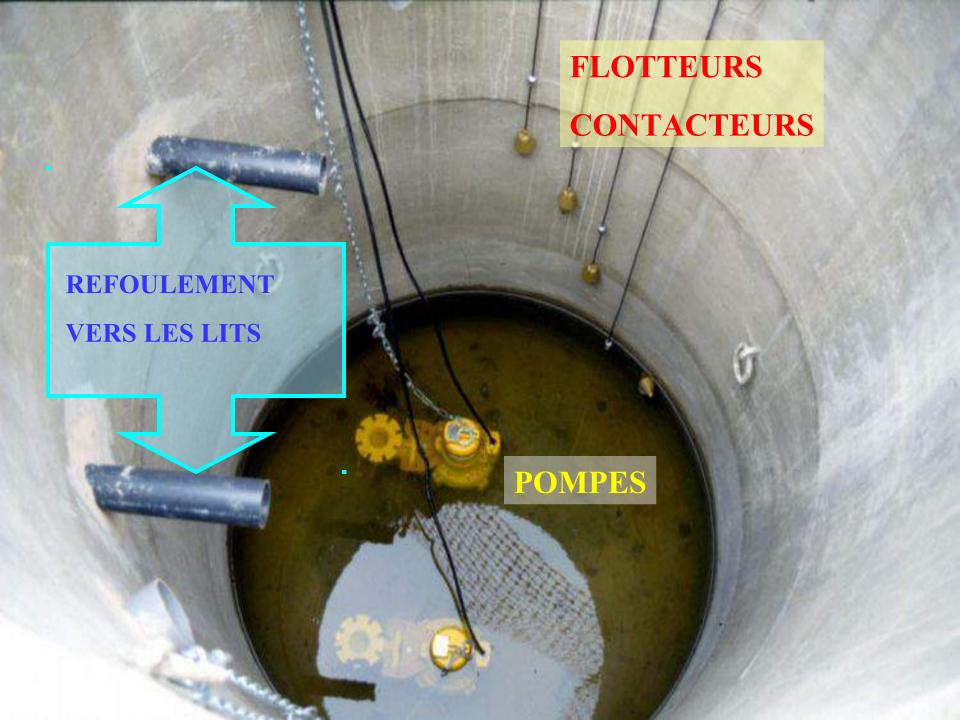














Une station d'épuration est une étable dans laquelle les vaches ont été remplacées par des bactéries voraces, et le foin par des rejets liquides ménagers.....



## 2 GRANDES FAMILLES DE



« JE SUIS UNE BACTERIE
ANAEROBIE,
JE TRAVAILLE EFFICACEMENT
DANS
TOUS LES MILIEUX A L'ABRI
DE L'OXYGENE ET JE DEGAGE UN
GAZ MALODORANT, L'HYDROGENE
SULFUREUX (H2S)

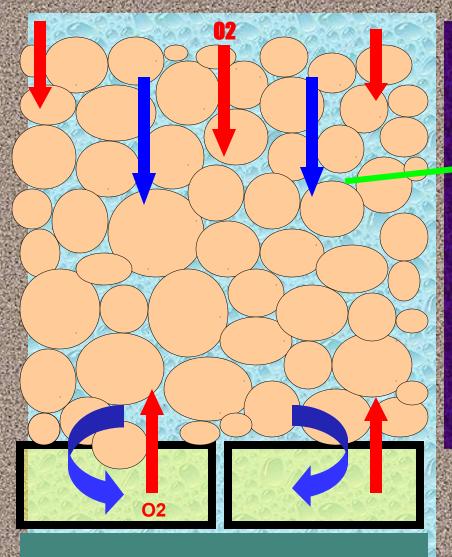
La puanteur, c'est elle!



« Je suis une bactérie AEROBIE, j 'ai absolument besoin d 'OXYGENE pour vivre et travailler, et je rejette deux gaz inodores:

LE CO2 et le METHANE (CH4) ....»

Dans les filtres plantés de roseaux ce sont les Bactéries Aérobies qui sont privilégiées en assurant une oxygénation maximum des lits filtrants par différents moyens.



# LES ESPACES ENTRE LES graviers sont autant de

les substances sont retenues
pour être consommées par les
bactéries aérobies



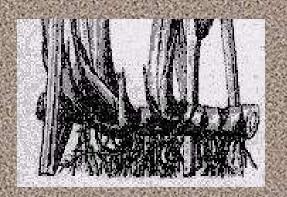
# Pourquoi des roseaux?

Ils protègent les bactéries des ultra violets solaires

Ils régulent la température au niveau du sol

Ils diffractent les jets d'aspersion en optimisant l'oxygénation

Ils fixent le phosphore

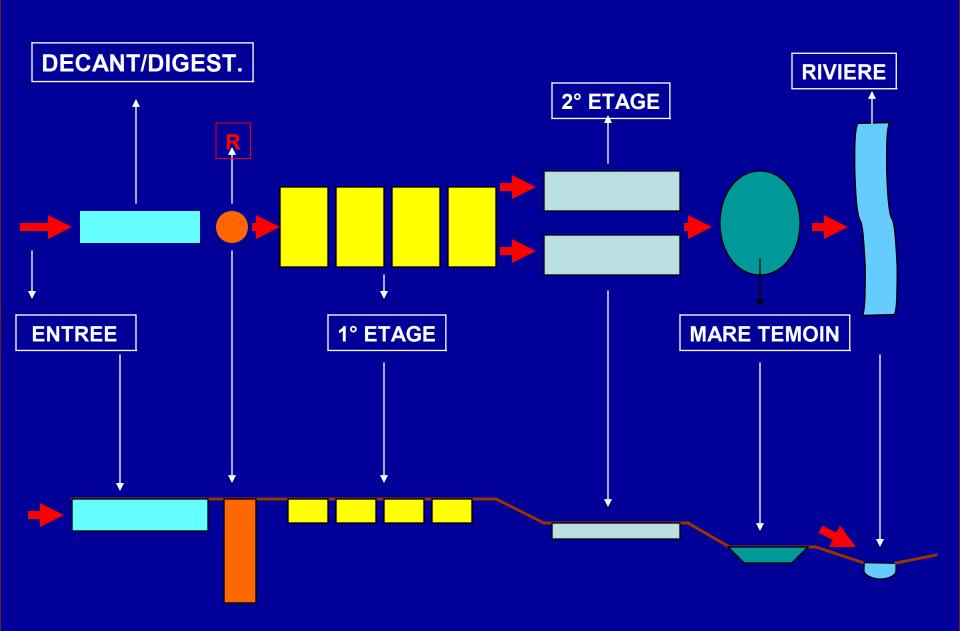


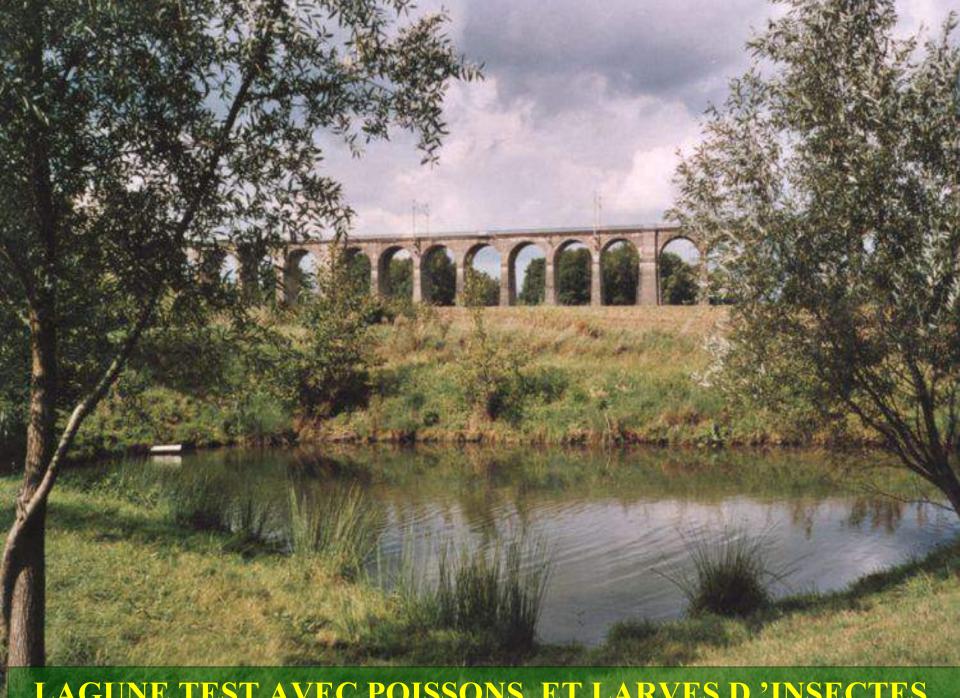
Les rhizomes remanient le substrat en permanence interdisant le colmatage

Les rhizomes fournissent du dioxygène aux bactéries

Les rhizomes créent des galeries où les conditions optimum de milieu sont très stables:





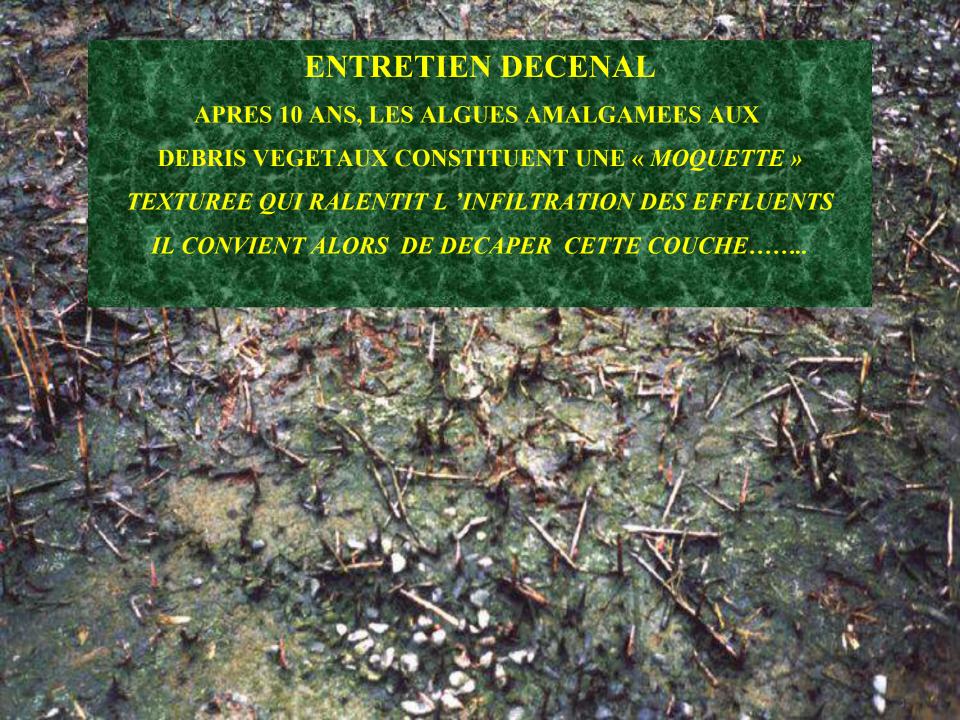


LAGUNE TEST AVEC POISSONS, ET LARVES D'INSECTES





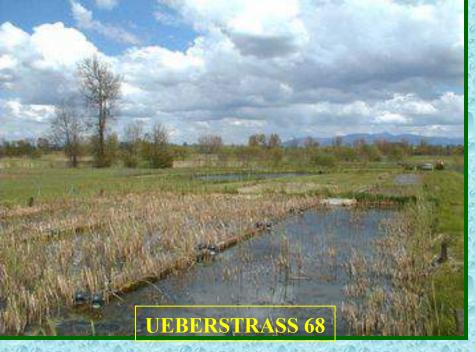




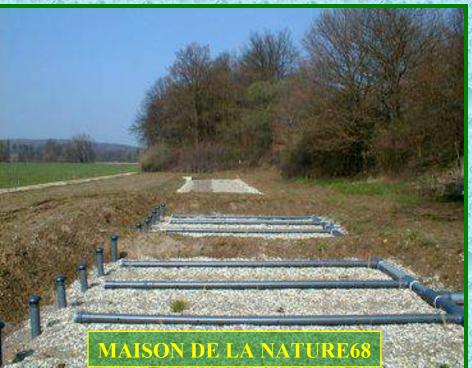
















# EN HIVER ...

- •Les bactéries maintiennent la température des lits.
- •Les rampes calées à contre-pente ne gèlent pas.
- •En 10 ans les minimas sont déscendus à -15°C sans qu 'aucun problème ne se soit manifesté.

# QUELQUES CHIFFRES...

SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX EXPLOITANTS DE STATIONS D'EPURATION

- •CHARGE ORGANIQUE: 24,4 Kg DBO5/J.
- •Cela correspond à la charge théorique d'une
- •population évaluée à 488 équivalents/habitants
- •Cette charge représente 97% de celle susceptible d'être produite par la population.

RAPPORT DCO/DBO5=2,2

RAPPORT DCO/NTK=9

QUALITE DE TRAITEMENT: LA CONCENTRATION DES EFFLUENTS
TRAITES RESPECTE LES NIVEAUX DE REJET IMPOSES LORS DE LA
MISE EN SERVICE DES INSTALLATIONS (NIVEAU e)

L 'EAU DE SORTIE EST CONFORME A L 'ARRÊTE DU 21/6.1996
•SOIT RENDEMENT >60%SUR DBO5 OUDCO5DBO5<35mg/l)



**INVESTISSEMENT:** 

Valeur 1993- 980 000 F.TTC

FONCTIONNEMENT:	
•OUVRIER D 'ENTRETIEN: 1h30 semaine	900€/an
•SURVEILLANCE BENEVOLAT VALORISE (Maire/Adjoints)	A A DE
•ELECTRICITE:	1100€/an
•VIDANGE DES BOUES:	100€/an
•FOURNITURES/REPARATIONS/PROVISIONS:	400€/an
•TOTAL	2600€/an
•PRIME AU FONCTIONNEMENT AGENCE DE L 'EAU	4700€/an
BILAN ANNUEL DE FONCTIONNEMENT	+2100 €

